

**Titre / Subvention 2020 à DOC SERVICES pour les éditions 100% en ligne du Sunny Side of the Doc et de Pixii Festival 2020**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et L 5211-2;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 novembre 2017 donnant délégation d'attribution au Président pour la durée de son mandat, notamment en matière de développement économique,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du 17/03/2015 de délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur Jean-Luc ALGAY, notamment en matière de soutien aux filières en charge du développement économique ;

Vu le règlement SA57 299 ;

Considérant que le Conseil Communautaire a voté en date du 23 janvier 2020 l'attribution à DOC SERVICES de 2 subventions respectivement pour l'organisation des éditions 2020 du Sunny Side of the Doc à hauteur de 30 000 € et de PiXii Festival à hauteur de 20 000 €,

Considérant que la crise sanitaire actuelle liée au covid-19 interdit tout évènement de grande ampleur réunissant du public et que DOC SERVICES a décidé de maintenir ces 2 évènements dans des éditions 100 % en ligne,

Considérant la politique de soutien économique de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle aux acteurs économiques locaux confrontés à la crise du covid-19,

**DÉCIDE**

Article 1 : De maintenir le soutien financier à DOC Services à hauteur de 30 000€ de subvention pour l'édition 100% en ligne du Sunny Side of the Doc 2020 et à hauteur de 20 000€ de subvention pour l'édition 100% en ligne de PiXii Festival 2020.

Article 2 :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Monsieur le Président rendra compte au Conseil communautaire de la présente décision.



Fait à La Rochelle, le **05 JUIN 2020**

Envoyé en préfecture le 08/06/2020


Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le 08/06/2020

ID : 017-241700434-20200605-DEVECO\_2020\_29-AR

**SLOW**

**P/ le Président et par délégation,  
Monsieur Jean-Luc ALGAY**



**VICE-PRÉSIDENT**

**P.J. / Convention de partenariat**

**Délais et voies de recours :**

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication par affichage ou notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux. »



Monsieur Jean-François FOUNTAINE  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de La Rochelle

Hôtel de la Communauté d'Agglomération  
6, rue Saint-Michel BP 1287  
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

La Rochelle le 2 juin 2020

Objet : demande de maintien de la subvention pour l'édition connectée Sunny Side of the Doc / PiXii Festival 2020

Monsieur le Président,

Je tenais tout d'abord à vous remercier du soutien sans faille de la CDA au Sunny Side of the Doc et PiXii Festival depuis leurs débuts à La Rochelle, et du vote des élus cette année pour l'attribution des subventions Sunny Side et PiXii pour des éditions 2020.

En réponse à la situation sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et aux besoins exprimés par la communauté documentaire, la 31<sup>e</sup> édition du marché international du documentaire et la 4<sup>e</sup> édition de PiXii Festival, le festival international des cultures digitales se dérouleront du 22 au 25 juin 2020 dans une configuration inédite, 100% en ligne pour offrir des opportunités bien réelles.

Nous avons pu adapter nos événements au regard de cette situation inédite, et maintenir ainsi notre activité sur le territoire.

Nous avons l'honneur de solliciter le maintien de la subvention votée le 23 janvier 2020 pour cette édition connectée de Sunny Side of the Doc / PiXii Festival

Demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre parfaite considération.

Roman Jeanneau  
Gérant

**DOC SERVICES**

4 PLACE BERNARD MOITESSIER

17000 LA ROCHELLE - FRANCE

Tél : +33 5 46 55 79 79 - SIRET : 378 150 387 00108

**DOC SERVICES**

4 PLACE BERNARD MOITESSIER - 17000 LA ROCHELLE, FRANCE

TEL. + 33(0)5 46 55 79 79

INFO@SUNNYSIDEOFTHEDOC.COM

WWW.SUNNYSIDEOFTHEDOC.COM

**SARL AU CAPITAL DE 53 357,16 €**

SIRET : 378 150 387 00108 - NAF 5911A - TVA : FR89378150387

**SUNNY SIDE OF THE DOC / PIXII 2020**  
**BUDGET PRÉVISIONNEL ÉDITION CONNECTÉE**

Envoyé en préfecture le 08/06/2020  
 Reçu en préfecture le 08/06/2020  
 Affiché le 08/06/2020



ID : 017-241700434-20200605-DEVECO\_2020\_29-AR

DEPENSES		SSD	PIXII	TOTAL	RECETTES			TOTAL
Charges de personnel (hors provision congés à payer)		299 087	60 976	359 063				
641	Rémunérations du personnel	299 087	60 976	359 063			770 000	770 000
	dont CDI	238 960	30 565	269 445			284 697	284 697
	dont CDD	59 944	30 390	90 334			20 000	20 000
	dont stagiaires	293	-	293			20 000	20 000
646	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		Incluses	Incluses			30 000	30 000
647	Autres charges sociales		Incluses	Incluses			46 000	46 000
631, 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		Incluses	Incluses			15 000	15 000
645, 647	Formation professionnelle		Incluses	Incluses				
605, 606, 608, 609	Autres charges de fonctionnement	566 930	49 025	615 955			167 600	167 600
	Achats	208 555	40 850	249 405			157 500	157 500
	Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité)	3 500		3 500				
	Fournitures de bureau, d'entretien et petits équipements	13 945		13 945				
	Achats, études et prestations de service	192 010	40 850	232 860				
61	Services extérieurs	171 489	-	171 489			30 000	30 000
	Sous-traitance	94 873	-	94 873			30 000	30 000
	Locaux	42 444		42 444				
	Charges locales et de copropriété	11 000		11 000				
	Entretien du matériel et maintenance	6 438		6 438				
	Primes d'assurance	1 734		1 734				
	Documentation, études, recherches	15 000		15 000				
62	Autres services extérieurs	109 846	8 172	118 018				
	Rémunération d'intermédiaires honoraires	17 800	-	17 800				
	Publicité, information, publication	38 910	5 000	44 910				
	Dotations aux amortissements							
	Déplacements, missions, réceptions	35 000	3 175	38 075				
	Frais postaux et télécommunications	8 510		8 510				
	Services bancaires	7 766		7 766				
63	Impôts et taxes (autres que taxes sur les salaires)							
65	Autres charges de gestion courante	36 000	-	36 000				
	Rédémptions (concessions, brevets, droits d'auteur et de reproduction...)	36 000		36 000				
68	Dotations aux amortissements et provisions	31 000	-	31 000				
	Dotations aux amortissements	31 000		31 000				
66	Charges financières	2 200	-	2 200				
	Intérêt des emprunts	1 500		1 500				
	Agios	700		700				
	Pertes de change							
67	Charges exceptionnelles							
	Autres charges financières							
	Créances irrécouvrables							
	Charges sur exercice antérieur							
	Autres charges exceptionnelles (à préciser)							
	Fonds affectés							
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>859 197</b>	<b>100 000</b>	<b>959 197</b>			<b>100 000</b>	<b>959 197</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE</b>		<b>868 197</b>	<b>100 000</b>	<b>968 197</b>			<b>100 000</b>	<b>968 197</b>
65	Emploi de contributions volontaires							
661	Mise à disposition gratuite de biens et/ou services							
660	Dons en nature							
664	Personnel bénévole							
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>868 197</b>	<b>100 000</b>	<b>968 197</b>			<b>100 000</b>	<b>968 197</b>
Résultat prévisionnel : perte								
<b>TOTAL EQUILIBRE</b>		<b>868 197</b>	<b>100 000</b>	<b>968 197</b>			<b>100 000</b>	<b>968 197</b>
67	Contributions volontaires							
671	Prestations en nature							
675	Dons en nature							
670	Bénévolat							